



## SUCCESSION COMPLIQUEE

Par **pessi**, le **03/02/2021** à **10:46**

Mon mari est décédé le 12 mai 2019. Mon mari avait deux enfants d'un précédent mariage. Ensemble , nous avons eu trois enfants. Nous avons fait une donation entre époux. Il était propriétaire d'un petit appartement de deux pièces. Suite au décès , j'ai contacté notre notaire et je n'ai eu q'un seul rendez-vous avec lui, mais de nombreux échanges peu fructueux par mail. Un des enfants faisant tout pour freiner la succession : non envoi de documents : justificatifs d'identité, procuration etc..... j'ai dû faire intervenir un huissier pour une sommation d'opter.

Pouvez-vous m'éclairer sur mes droits : usufruit, pleine propriété, nue-propriété.

Le délai de 6 mois suivant le décès étant dépasser, quelles seront les conséquences ,

Cordialement

Par **youris**, le **03/02/2021** à **10:53**

bonjour,

pour répondre, il faudrait connaître ce que prévoit exactement la donation au denier vivant.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2767>

salutations